



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, M. Daniel PICOT, et M. Raphaël SABY ayant donné pouvoir à Mme Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers votants : 7
Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-46 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-5, et D 2224-1 à D 2224-5 ;

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV).

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport rapport 2024 sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif transmis par la DEA.

Fait et délibéré à Monlet, le 9 décembre 2025

la Secrétaire de séance,

Liliane CESANO

le Maire,

Philippe RITTER